

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna - Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures,  
 le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
 en exercice : 49  
 présents : 34  
 procurations : 6  
 votants : 40

Date de convocation :  
 15 septembre 2023

**PRESENTS** : A. RIESEN, G. ZORITCHAK S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.J. CRASTES, A. CUZIN, V. LECAQUE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, J.P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, M-N. BOURQUIN, F. DE VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. GUILLET

**REPRESENTES** : C. CACOUAULT par V. LECAQUE, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, H. ANSELME par A. AMAR, C. DURAND par A. MAGNIN

**EXCUSES** : M. MERMIN, J. LAVOREL

**ABSENTS** : J-L. PECORINI, J. CHEVALIER, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, L. CHEVALIER, L. JACQUET, F. BENOIT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° 20230925\_cc\_fin\_87**

**7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Le compte administratif 2022 du budget annexe Régie Assainissement a été adopté en Conseil communautaire le 26 juin 2023, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

<b>BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT</b>	<b>Compte Administratif 2022</b>
Recettes d'exploitation	7 818 763,31 €
Dépenses d'exploitation	8 053 855,67 €
<b>Solde d'exploitation</b>	<b>-235 092,36 €</b>
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>3 782 767,30 €</i>
<b>RESULTAT d'exploitation</b>	<b>3 547 674,94 €</b>
Recettes d'investissement	1 718 765,66 €
Dépenses d'investissement	2 116 036,84 €
<b>Solde d'investissement</b>	<b>-397 271,18 €</b>
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>795 187,68 €</i>

**RESULTAT d'investissement (sans RAR) 397 916,50 €**

Restes à réaliser (RAR) - recettes 0,00 €  
 Restes à réaliser (RAR) - dépenses 1 761 556,21 €  
**RESULTAT d'investissement (avec RAR) -1 363 639,71 €**

**RESULTAT DE CLOTURE 2 184 035,23 €**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5,  
 Vu la délibération n° 20230626\_cc\_fin55 du 26 juin 2023 portant approbation du compte administratif  
 2022 – Budget annexe Régie Assainissement,

### DELIBERE

#### Article 1 :

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement de 397 916,50 € en recette d'investissement au compte 001 ;
- **affecte** une partie du résultat excédentaire d'exploitation soit 1 363 639,71 € au compte 1068 – couverture du déficit d'investissement, en recette d'investissement ;
- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 2 184 035,23 € en recette d'exploitation au compte 002.

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance  
 Carole VINCENT

Le Président,  
 Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.